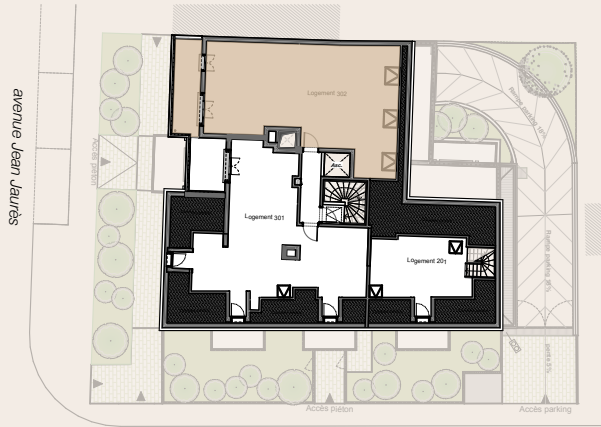


JOUY - EN - JOSAS

harmonie

Cœur de Ville



avenue Jean Jaurès

rue Louis Pasteur

Surfaces habitables / Surfaces utiles

Entrée/Dgt	6,6	6,6
Séjour/Cuisine	30,9	30,9
Chambre 1	10,3	12,9
Chambre 2	9,8	12,1
Chambre 3	9,0	12,2
Sde	5,7	5,7
Wc	2,0	2,0
TOTAL	74,3 m²	82,4 m²

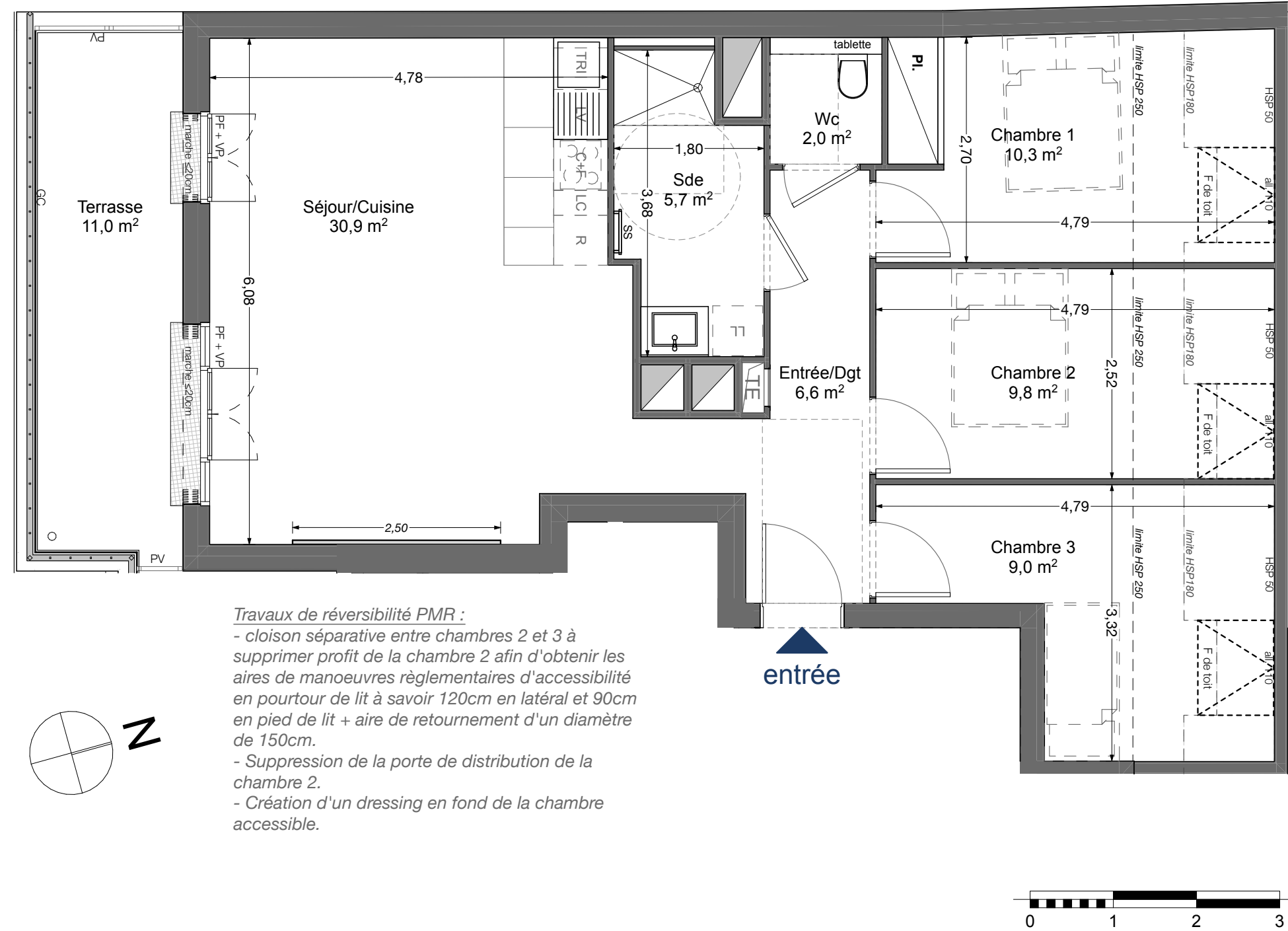
Surfaces extérieures

Terrasse	11,0
TOTAL	11,0 m²

Indice : 0

10/07/2025

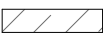
LOGEMENT TYPE T4 (évolutif) - TROISIÈME ÉTAGE - APPARTEMENT N° 302



Travaux de réversibilité PMR :

- cloison séparative entre chambres 2 et 3 à supprimer profit de la chambre 2 afin d'obtenir les aires de manoeuvres règlementaires d'accessibilité en pourtour de lit à savoir 120cm en latéral et 90cm en pied de lit + aire de retournement d'un diamètre de 150cm.
- Suppression de la porte de distribution de la chambre 2.
- Création d'un dressing en fond de la chambre accessible.

Légende

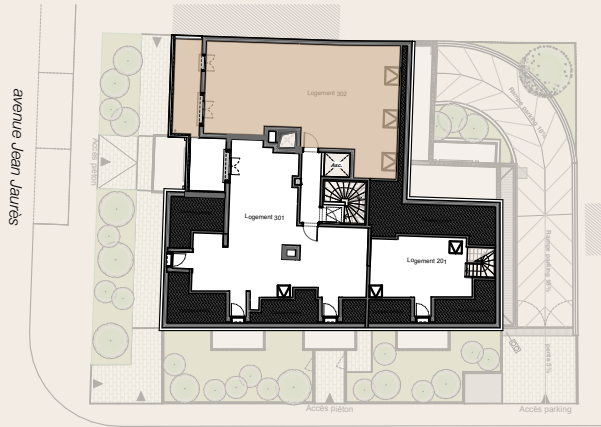
PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond /  Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances règlementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.

JOUY - E N - J O S A S

harmonie

Cœur de Ville



avenue Jean Jaurès

rue Louis Pasteur

Surfaces habitables / Surfaces utiles

Entrée/Dgt	6,6	6,6
Séjour/Cuisine	30,9	30,9
Chambre 1	10,3	12,9
Chambre 2	15,3	19,2
Dressing	3,5	5,0
Sde	5,7	5,7
Wc	2,0	2,0
TOTAL	74,3 m²	82,3 m²

Surfaces extérieures

Terrasse	11,0
TOTAL	11,0 m²

Indice : 0

10/07/2025

LOGEMENT TYPE T3 (PMR) - TROISIÈME ÉTAGE - APPARTEMENT N° 302

Plan architectural détaillé de l'appartement N° 302, type T3 (PMR), troisième étage. Le plan illustre la disposition des pièces, les surfaces, les ouvertures (portes, fenêtres, portes-fenêtres) et les équipements (cuisine, salle de bain, dressing, etc.). Les dimensions sont indiquées en mètres.

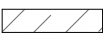
Éléments du plan :

- Terrasse : 11,0 m²
- Séjour/Cuisine : 30,9 m²
- Chambre 1 : 10,3 m²
- Chambre 2 : 15,3 m²
- Dressing : 3,5 m²
- Sde (Salle de détente) : 5,7 m²
- Wc (Toilettes) : 2,0 m²
- Entrée/Dgt (Entrée/Dépendance) : 6,6 m²

Orientation : N (Nord) indiquée par la flèche bleue.

Échelle : 0 à 3 mètres.

Légende

PF : Porte fenêtre / F : Fenêtre sur allège pleine / F+V : Fenêtre sur allège vitrée / VR : Volet roulant / VB : volet battant / VP : Volet pliant dans l'embrasure du mur / GC : Garde-corps / R : Réfrigérateur / LV : Lave-vaisselle / LL : Lave-linge / C+F : Cuisson et Four / TRI : Surface disponible pour le tri des déchets / LC : Linaire de cuisine complémentaire / TE : tableau électrique / HSP : Hauteur sous plafond /  Soffite - Faux-plafond / SS : Sèche-serviettes

Les surfaces et les côtes indiquées, dimensionnelles ou arithmétiques, sont soumises aux tolérances règlementaires et contractuelles. Les soffites, faux-plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en implantation, nombre et dimension. La hauteur sous soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2m minimum. Les canalisations, retombées, regards ne sont pas figurés. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Le calepinage des zones carrelées est donné à titre indicatif.